

Date
de
convocation :

11/04/2022

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE DUNIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quatorze avril deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Pierre DURIEUX, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Marie-Laure OUDIN, Eric PARRAT, Thierry SABOT, Robert VALLAT.

Excusés : Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à C MOULIN), Hélène DREVET (pouvoir à C MARCON), Pascal GOUY (pouvoir à P DURIEUX), Colette MORIN (pouvoir à JP GRANGE), Emeline MOUNIER (pouvoir à C BROUSSARD), Fanny MOURIER (pouvoir à T SABOT), Patricia SOUCHON (pouvoir à P MARCON).

Madame Fabienne MANOHA a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Programme voirie 2020 – avenant n°1

DCM 20220414-5

Monsieur Le Maire rappelle la délibération n°20200724-4 du 24/07/2020 relative au programme voirie 2020 – choix de l'entreprise.

Le marché avait été attribué à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 124 458.65 € HT. Soit 149 350.38 € TTC

Monsieur Le Maire explique qu'il convient de signer un avenant :

- pour la réalisation de travaux ou prestations supplémentaires non prévus au marché initial, induits par les travaux d'assainissement réalisés au préalable sur le secteur du Crouzet et par une modification technique de la solution envisagée sur le secteur des Aillards ;

- pour l'introduction des prix nouveaux unitaires.

Il précise que :

Montant de l'avenant : 9 769.02 HT = 11 722.82 € TTC

Ecart introduit par l'avenant = 7.85 %

Nouveau montant du marché public : 134 227.67 HT soit 161 073.20 € TTC

AR Prefecture

043-214300873-20220414-DCM20220414_5-DE
Reçu le 28/04/2022
Publié le 28/04/2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°1 du marché avec l'entreprise EIFFAGE concernant le programme voirie 2020 pour un montant de 9 769.02 € HT soit 11 722.82 € TTC.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,



AR Prefecture

043-214300873-20220414-DCM20220414_5-DE
Reçu le 28/04/2022
Publié le 28/04/2022